

## RESPECT

DES PERSONNES	DES BIENS	DE L'ENVIRONNEMENT
<p>Je me respecte et je respecte les autres dans mon langage verbal et non verbal.</p> <p>Conséquemment, tout type de violence incluant l'intimidation, la discrimination et le harcèlement sera sanctionné.</p>	<p>Je dois respecter les biens et les espaces mis à ma disposition par le centre. J'en suis responsable et je devrai assumer les coûts de réparation ou de remplacement en cas de négligence.</p> <p>Le matériel électronique est interdit en tout temps sauf avis contraire de l'enseignant.</p>	<p>La nourriture est interdite en tout temps dans les classes. Les « breuvages » sont interdits en tout temps sauf avis contraire de l'enseignant.</p> <p>L'usage du tabac et de la cigarette électronique est strictement interdit sur le territoire du CFP des Moulins.</p> <p>Il est interdit de posséder, de vendre, ou d'être sous l'influence de drogues et de boissons alcoolisées. Tout manquement à cette règle peut mener à l'expulsion</p>

## ASSIDUITÉ

- ❖ **L'élève doit être présent, attentif et participer à tous les cours prévus à son horaire.**
- ❖ **Toute absence, retard et départ hâtif seront comptabilisés.**
- ❖ **Les motifs acceptés pour s'absenter sont les suivants :**
  - **comparution au tribunal**
  - **force majeure**
  - **hospitalisation ou mortalité.**
- ❖ **L'élève doit apporter une pièce justificative et remplir le formulaire d'attestation d'absence. Ceux-ci doivent être déposés dans la boîte prévue à cet effet au bureau du surveillant.**
- ❖ **L'élève est responsable de s'informer des notions manquées lors de son absence.**
- ❖ **Tout problème d'absentéisme entraînera une analyse de votre dossier.**